

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1930-1931)
Heft: 2

Artikel: Ein Jubilar = Un jubilaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zeitschriftenschau – Revue des Revues.

„Die Kunst in der Schweiz“ — Juni-Nummer. — Eben geht uns die Juni-Nummer dieser Zeitschrift zu. Es ist dies das sechste Heft seit der völligen Umgestaltung und Erneuerung dieser großangelegten Veröffentlichung. Sie unterrichtet nicht nur über das Leben und Schaffen unserer Schweizer Künstler, sowie über alle Veranstaltungen auf dem Gebiete der Kunst und des Kunstgewerbes, sondern gibt genaue und meist durch das Bild unterstützte Berichte über den Kunstmarkt des In- und Auslandes. Dadurch wird sie dem kunstliebenden Publikum, sowie allen Sammlern und Liebhabern, die sich über den Marktwert ihrer Sammlungen auf dem Laufenden halten wollen, unentbehrlich. Die Juni-Nummer enthält einen Aufsatz von C. von Mandach über den in Bern verstorbenen Maler José Sanz y Arizmendi, einen Artikel von Alexandre Cingria über den Tessiner Künstler Ugo Zaccheo, eine Fortsetzung des kunsthistorischen Essais „Künstler im Schatten Calvins“ von Herbert J. Moos und eine Abhandlung über das Wohnen im Norden und im Süden, die die zeitgemäßen Probleme der Innenausstattung aufrührt. Alle diese Beiträge sind reich illustriert, während der Kunstmarkt die letzten Angaben über im In- und Auslande getätigte Preise für Gemälde, Stiche, Zeichnungen, Möbel, Manuskripte, Bücher usw. enthält.

„L'Art en Suisse“ — Numéro de juin. — Nous venons de recevoir le numéro de juin de ce périodique. C'est le sixième opuscule depuis la transformation et le renouvellement complet de cette publication de grande envergure. Elle ne nous renseigne pas seulement sur l'activité et l'œuvre de nos artistes suisses, ainsi que sur toutes les manifestations dans le domaine de l'art et de l'art industriel, mais elle renferme des rapports exacts et précis, illustrés, le plus souvent par l'image, relatifs à la „mercuriale“ artistique de notre pays et de l'étranger. Par cela même, elle est indispensable au public amateur d'art, ainsi qu'à tous les collectionneurs et à tous les amateurs, qui veulent se tenir soigneusement au courant de la valeur commerciale de leurs collections. Le numéro de juin contient un article de C. von Mandach concernant feu le peintre José Sanz y Arizmendi, Berne, un second article de Alexandro Cingria sur l'artiste tessinois Ugo Zaccheo, une suite de l'essai d'histoire artistique: „Les artistes et Calvin“, de Herbert J. Moos et un travail sur „Le logement chez les peuples septentrionaux et chez les peuples méridionaux“ qui touche aux problèmes actuels de l'ameublement intérieur. Toutes ces diverses contributions intellectuelles sont richement illustrées tandis qu'une „mercuriale“ artistique donne les informations les plus récentes sur les prix dans notre pays et à l'étranger des tableaux, des gravures, des dessins, des meubles, des manuscrits, des livres etc. —

Ein Jubilar – Un jubilaire.

Am 17. Juli 1930 feierte unser Ehrenmitglied, Herr Dr. ing. *Roman Abt*, Luzern in voller geistiger Frische seinen 80. Geburtstag. Unser Zentralpräsident übermittelte die Grüße und Glückwünsche der Gesellschaft dem um die Entstehung der Unterstützungskasse schweiz. bildender Künstler hochverdienten Manne, der der Entwicklung der Kunst in unserm Lande stets ein lebhaftes Interesse entgegenbrachte. Wir wünschen ihm an dieser Stelle viel Glück und reiche Wirksamkeit auch im 9. Dezennium seines arbeitsvollen Daseins zum Wohle des Landes.

Notre membre d'honneur, Monsieur le Dr. *Roman Abt*, ingénieur, Lucerne, a fêté le 17 juillet 1930, en pleine verdure intellectuelle, le 80ième anniversaire de sa naissance. Notre président central a transmis les salutations et les voeux de la société à cette personnalité méritante, à laquelle on doit la création de la caisse de secours des artistes peintres et sculpteurs de la Suisse et qui a toujours témoigné au développement de l'art, dans notre patrie,

un vif intérêt. Nous lui souhaitons, ici également, beaucoup de bonheur, et, pour le bien du pays, une riche activité dans la 9^{ième} décade de son existence si bien remplie!

Unsere Toten – Nos morts.

Sonntag, den 27. Juli 1930 starb in Zürich im Alter von 88^{1/2} Jahren Herr Prof. *F. Bluntschli*, Architekt, langjähriges Mitglied und Ehrenmitglied unserer Gesellschaft. Der Hingeschiedene hat sich als ehemaliges Mitglied der eidg. Kunstkommission bleibende Verdienste um die schweizerische Kunst erworben. Unvergessen bleibt auch sein mannhaftes Eintreten für den in schwerer Zeit angefeindeten Ferdinand Hodler. Der Zentralvorstand hat am Grabe dieses Künstlers einen Lorbeerkrantz niederlegen lassen und entbietet an dieser Stelle den Angehörigen und Freunden des Verstorbenen den Ausdruck seines aufrichtigen Beileides.

Nous déplorons le décès, survenu à Zurich, le dimanche 27 juillet écoulé, de Monsieur le Professeur *F. Bluntschli*, architecte. Agé de 88^{1/2} ans ce dernier fut pendant de nombreuses années membre de notre Société, et par la suite membre d'honneur. Ayant fait partie autrefois de la Commission fédérale des Beaux-Arts, il s'est acquis des mérites importants et durables, grâce aux éminents services qu'il a rendus à l'art suisse. On ne saurait oublier également son attitude courageuse et énergique dans les jours difficiles où Ferdinand Hodler fut si violemment attaqué.

Le Comité central a fait déposer une couronne de laurier sur la tombe de cet artiste et présente aux parents et aux amis du défunt, par l'organe de notre journal, l'expression de sa sympathie la plus profonde et la plus sincère.

Mitteilungen – Communications.

Sektionsnachrichten. Die Sektion Zürich hat seinerzeit Schritte unternommen um an geeigneten Plätzen in der nähern Umgebung der Stadt Zürich Atelierhäuser mit Wohnungen für Künstler als Wohnkolonien zu errichten. Dank den Bemühungen von Kollege Architekt Egender scheint nun die Sache in das Stadium der Verwirklichung eintreten zu können. Es sind bereits Unterhandlungen mit Grundstückbesitzern im Gange und man hofft binnen absehbarer Zeit zu günstigen Abschlüssen zu gelangen.

Le Département fédéral de l'Intérieur nous écrit: Nous avons l'honneur de vous informer, que, conformément à notre proposition, le Conseil fédéral, dans sa séance du 23 juin 1930, a décidé que la prochaine exposition nationale d'art libre, en connexion avec une exposition nationale d'art appliqué, aurait lieu du 29 août au 11 octobre 1931, au Palais des Expositions à Genève. Après entente entre les deux commissions fédérales des Beaux-Arts et les représentants du „Werkbund“ et de l'„Oeuvre“, les deux sections pour l'art libre et pour l'art appliqué doivent être séparées l'une de l'autre, mais doivent cependant constituer, au point de vue artistique, un ensemble harmonique. Un représentant de la commission fédérale des Beaux-Arts, ainsi qu'un représentant du „Werkbund“ et de l'„Oeuvre“, (Messieurs Risch, Laverrière et Streiff, architectes), ont été chargés d'élaborer dans ce sens, en commun, des projets pour l'installation intérieure du bâtiment d'exposition. Ces projets devront être soumis encore, par la suite, aux deux commissions fédérales pour qu'ils soient examinés et ratifiés.

Nous portons ces faits à votre connaissance et nous ajoutons expressément, que les règlements, pour les deux expositions, seront élaborés dans la prochaine séance des deux commissions fédérales, l'automne prochain et qu'ils devront être ensuite expédiés avec les circulaires d'invitation habituelles. Nous vous prions donc d'attirer, maintenant déjà, l'attention des membres de votre société, sur cette manifestation artistique, par des publications appropriées dans votre organe officiel et de les inviter à se préparer, en temps utile, à cette exhibition en lui réservant leurs meilleures œuvres, afin qu'elle acquiert, en tant que manifestation nationale de grand style, l'importance à laquelle elle a droit et que son succès soit assuré.